

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250409-1-3-04-2025-DE

Date de télétransmission : 14/04/2025

Date de réception préfecture : 14/04/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.3/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Fiscalité

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1636B sexies, 1636 B septies I et 1639 A relatifs au vote des taux des impôts directs et taxes assimilées,

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

CONSIDERANT que, conformément aux précisions indiquées lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors de la séance du 12 mars 2025, le Conseil municipal a validé le principe de maintenir les taux des impôts locaux 2025 à leur niveau de 2024 ; les taux restent donc inchangés depuis 2009,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1518 Bis du code général des impôts, les bases seront revalorisées en 2025 de +1,68% en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre 2024,

CONSIDERANT la réunion de la commission « Finances » en date du 24 mars 2025,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À LA MAJORITE

(8 contre : Mmes Benichou, Disant, Foursane, José et Mrs Boultame, Constantin, Lachas, Le Cunff)

ARTICLE 1 : DE FIXER les taux des contributions directes communales 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **11,94 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **43,03 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **39,13 %**

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne : 14 AVR. 2025

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.